Contrat d'engagement

Bulletin d'inscription « Salon du Mariage FOTOFOSU »

Date du salon : 15 & 16 novembre 2025

Lieu : Salle polyvalente « La Coopérative »

Chemin de la coopérative – 11120 St Marcel

Organisé par

Fotofosu photographe

fotofosu@gmail.com

06.64.12.65.88

26 avenue de Saint Pons – 11120 St Marcel

Exposant

Nom : ……

Prénom : ……

Société/Entreprise : ……

……

Adresse : ……

……

Code Postal : ……

Ville : ……

Siret : ……

Téléphone : ……

Mail : ……

Site internet : www……

Page Facebook : ……

Participation à la tombola

❑ OUI

❑ NON

Si oui, merci de préciser le lot :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Règlement

👉 **Stand 4 m²** ❑ : 160 € **PASS'VIP inclus***(info page 3)* 👉 **Stand 9 m²** ❑ : 250 € **PASS'VIP inclus***(info page 3)* 👉 **Pack visuel** *(info page 3)* ❑ : 150€ 👉 **Stand extérieur** : 70€ **PASS'VIP inclus***(info page 3)* Tables (*prêt si vous le désirez*) : …… Portants (*à votre charge*) : …… Nombre de grille (*prêtées*) : …… Electricité : …… Prénoms des personnes au stand (2 max) : …… ……	**Modes de règlement** ❑ **Par chèque** : *Merci de renvoyer le dossier complété accompagné de votre chèque, libellé à l'ordre : Fotofosu – adresse* Possibilité de règlement en 3 fois ❑ **Par virement** **WEERO/PAYLIB** ***Merci de retourner le dossier & le règlement avant le 15/10 /2025***

Votre présentation / Animation si vous le souhaitez :

Salon du mariage 15 & 16 novembre

St Marcel sur Aude

PASS'VIP

En tant qu'exposant, votre **PASS VIP** vous ouvre les portes d'un salon aux petits soins :

☕ café d'accueil chaque matin de 9H à 9H45 - boostez votre énergie dès l'arrivée

🚿 Douche à disposition - restez frais et dispo toute la journée

🍽️ Tarifs préférentiels pour les repas (samedi & dimanche midi)

🎶 Concert live privé le samedi de 19H à 20H - une soirée conviviale avec vos proches et vos clients !

🚰 Bouteilles d'eau offertes - pour rester hydraté sans y penser

🏰 Hébergement au Château de Massignan à tarif préférentiel - pour un week-end aussi pro que confortable

<<<<<<<< Confort, convivialité & visibilité : tout est réuni pour un week-end réussi au cœur de l'univers du mariage ! <<<<<<<<

Salon du mariage 15 & 16 novembre

St Marcel sur Aude

PACK VISUEL

Vous ne pouvez pas être présent au Salon du mariage ?
Pas de souci, on s'occupe de tout avec notre **PACK VISUEL** !

📌 Présentation de votre structure + photos

📋 Fiche technique claire & pro

🔗 QR code vers votre site pour un accès direct

✅ Vous êtes visible au salon, sans bouger de chez vous !

Présent sans être là .. et sans stress 💍✨

<<<<<<<< Confort, convivialité & visibilité : tout est réuni pour un week-end réussi au cœur de l'univers du mariage ! <<<<<<<<

Conditions générales

Article 1 « Le Salon du Mariage FOTOFOSU » est un salon d'exposition, de vente d'objets et/ou de prestations sur le thème du mariage. Du samedi 15 novembre de 10h à 20h, au dimanche 16 novembre 2025 de 10h à 18h. Les présentes conditions générales sont adressées à chaque exposant avec l'envoi du tarif. Toute validation implique de la part de l'exposant l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. Le présent document valant acte d'engagement, dont l'exemplaire original conservé par l'organisateur et le prestataire fait seule foi.

Article 2 L'adhésion sera valide lorsque les documents seront signés et rendus avec le contrat d'engagement et le règlement du stand en totalité. Aucune réservation ne sera effectuée si la totalité du règlement n'est pas versé avant le 15 octobre 2025.

Article 3 L'exposant s'engage à être présent lors du salon et ne pourra pas prétendre à un remboursement quel qu'en soit le motif.

Article 4 Les exposants pourront installer les stands dès le vendredi 14 novembre 2025 à partir de 16 h. La salle sera mise à disposition jusqu'à 20h. La décoration des stands est à la charge de l'exposant. Les Tables et les chaises seront préalablement installées pour les stands de 4m2. Si vous avez besoin d'électricité pensez à vous munir d'une rallonge.

Café de bienvenue offert le matin aux exposants de 9h à 9h30

Article 5 Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura réalisées dans le cadre de la manifestation.

Article 6 L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de pertes, de vols ou de dégradations survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture du salon. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge. La salle sera mise sous alarme à chaque fermeture.

Article 7 L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation (les besoins et les contraintes de chacun sont pris en compte au mieux).

Article 8 (*uniquement pour les Foodtrucks*) : L'exposant s'engage à pratiquer des tarifs préférentiels pour les exposants du salon et l'équipe des bénévoles FOTOFOSU.

Le présent contrat d'engagement prend effet à sa signature et ce, jusqu'au jour de l'événement.

Fait à ……, le…….

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

L'exposant	FOTOFOSU